



POINCY

## **COMPTE RENDU**

### **Séance du vendredi 25 septembre 2020**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le lundi 21 septembre 2020 en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire vendredi 25 septembre 2020 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Daniel BERTHELIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 - Date de convocation : lundi 21 septembre 2020 - Date d'affichage : lundi 21 septembre 2020.

**Présents** : Monsieur Daniel BERTHELIN, Monsieur Jean-Jacques POIREL, Monsieur Gérard SCHMITT, Madame Evelyne TILLMANN, Monsieur François JOUAN, Monsieur Yves ROUDIERE, Madame Odette DEFOY, Madame Carole LEUNIS (arrivée à 19 heures 40), Madame Pascale DUBOIS-DAUPHIN, Monsieur Jean-Jacques BODIN.

**Absents** : Monsieur Eric SEGOND, Monsieur Claude CAVALLO, Monsieur Laurent BERTHELIN.

**Absents excusés** : néant.

**Pouvoir** : Madame Ornella GUY, Monsieur Eric SOURIS.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yves ROUDIERE.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du 17 juillet 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de supprimer le point suivants à l'ordre du jour : décision modificative.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **FER 2020 achat d'un tracteur et d'un rotobroyeur portable - DE 2020 041**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural a pour objet "achat d'un tracteur et d'un rotobroyeur portable" pour un montant de travaux estimé à 13 560,63 euros H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,

- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2020,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

**VOTE : Contre (0), Abstention : (0), Pour (11).**

**SMITT Adhésion communes de Saint Germain Sur Morin, Villemareuil et Gressy - DE 2020 042**

Madame Carole LEUNIS (arrivée à 19 heures 40)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération de la commune de Villemareuil en date du 28 février 2020 acceptant la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal de téléalarme et télésurveillance,

VU la délibération de la commune de Saint Germain sur Morin en date du 9 juillet 2020 acceptant la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal de téléalarme et télésurveillance,

VU la délibération de la commune de Gressy en date du 7 août 2020 acceptant la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal de téléalarme et télésurveillance,

OUI Monsieur le Maire, Rapporteur en Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ÉMET un avis favorable à l'adhésion des communes de Saint Germain sur Morin, Villemareuil et Gressy.

**VOTE : Contre (0), Abstention : (0), Pour (12).**

**Dénomination d'une nouvelle rue (lotissement du Gros Chêne - 6 lots) - DE 2020 043**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la création du lotissement du Gros Chêne (6 lots) une nouvelle rue sera créée. Monsieur le Maire propose comme nom à cette nouvelle rue « Rue de la Chambre Leroy ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire à savoir « Rue de la Chambre Leroy », et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents nécessaires.

**VOTE : Contre (0), Abstention : (0), Pour (12).**

**Informations diverses**

- Monsieur le Maire annonce qu'elle s'est équipée d'une application "panneau Pocket" afin d'informer, alerter les Pépitois des événements locaux et actualités diverses. Il suffit simplement de télécharger l'application sur votre téléphone ou tablette. Ensuite sélectionner votre commune en favori.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de l'édition d'un plan de la commune.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion entre les services financiers de la CAPM, la trésorerie de Meaux a eu lieu concernant le transfert des excédents des budgets Eau et Assainissement. Un accord a été trouvé et une convention sera signée prochainement avec une délibération à l'appui.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le repas des anciens est annulé et qu'un colis amélioré sera constitué.
- Madame TILLMANN donne les effectifs des enfants à l'école : 111 élèves répartis comme suit maternelle 29 enfants dont 12 PS, GS CP 23 enfants, CE1 18 enfants, CE2 17 enfants, CM1 CM2 24 enfants.
- Madame TILLMANN informe qu'un projet de transfert Bibliobus en Médiabus est en réflexion mais également que toutes les bibliothèques de la CAPM soient en réseau.

Fin de séance : 20 heures 30.

Le Maire, Daniel BERTHELIN

